

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

consultation électronique

**Compte rendu
du 16 décembre 2014**

PARTICIPANTS

Votants (28)

Waël ALI SOUFIAN, Vincent BARBARAS, Jean-Charles BERNARD, Olivier BERTRAND, Yannick BOHN, Jean BOONEN, Pascal CARRERAS, Fabrice CHARTREUX, Jacques CHEVALIER, Marie-Josée DAVANZO, Marie de METZ NOBLAT, Philippe DUPONT, Raymond FRENOT, Nicole GIRARD, Arnaud HABRANT, Fabien HAMON, Jacques HENRION, Jean-Louis KAYSER, Delphine MANZANO, Jean-Sébastien MENGIN, Brigitte MEYER, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Gilles SCHAFF, Jean-Marie VILADECAS

Abstentions (3)

Gilles FLOQUART, Véronique MADINI, Constant MARANDEL

SOMMAIRE

1-Société Immobilière Lorraine Entreprises : approbation des statuts modifiés 4

Annexes

Annexe 1 : Courrier adressé par François PELISSIER, Président de la CCIT, aux membres élus

Annexe 2 : Société Immobilière d'Entreprises (SILE) : approbation des statuts modifiés (note envoyée par mail, consultable également sur l'extranet des élus)

Annexe 3 : Statuts modifiés de la SILE

Annexe 4 : Bulletin de vote

Annexe 5 : Courrier adressé par François PELISSIER, Président de la CCIT, au Préfet de Région

Annexe 6 : Extrait du registre des délibérations- Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCIT – mardi 16 décembre 2014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle a tenu une Assemblée Générale, par consultation électronique, le mardi 16 décembre 2014.

1-Société Immobilière Lorraine Entreprises : approbation des statuts modifiés

Rapporteur : François PELISSIER

Par courrier du 23 septembre 2014, le Président de la CCI de la Meuse a fait part de la décision de son Bureau de ne plus participer au capital de la S.I.L.E. et que, par voie de conséquence, la société, constituée sous forme de société par actions simplifiée, sera désormais constituée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine, apportant 250 000 € au capital social et des CCI territoriales de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges, apportant chacune 50 000 € au capital social, celui-ci atteignant désormais au total 400 000 €.

Par conséquent, les statuts ont été modifiés et tiennent compte de cette évolution. Ils sont identiques aux précédents à l'exception du nombre de partenaires qui désormais se limitent à la CCI Lorraine et aux CCI de Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges, du montant du capital social qui sera dorénavant de 400 000 € et des représentants.

Compte tenu de l'urgence, la consultation est effectuée par voie électronique conformément au Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle.

Projet de délibération *soumise, vu l'urgence, au vote de l'Assemblée Générale,* *par consultation électronique, à échéance du mardi 16 décembre 2014*

Vu

- l'article R711-71-1 du Code de commerce autorisant le Président de la CCIT à consulter les membres de l'Assemblée Générale par voie électronique et précisant que l'autorité de tutelle est informée simultanément,
- l'article 5-13 du Règlement Intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle,
- le courrier adressé au Préfet de Région l'informant simultanément de cette consultation électronique,
- l'urgence à délibérer,

Considérant

- que l'Assemblée Générale avait délibéré sur ce point le 30 juin 2014 et avait nommé Monsieur Gilles SCHAFF en qualité de représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle au sein de l'assemblée des associés, en application de l'article 21 des statuts,

- que le Préfet de la Région Lorraine avait approuvé le 5 août 2014 la décision prise par l'Assemblée Générale le 30 juin 2014 de participer au capital social de la S.I.L.E à hauteur de 50 000 €,
- que le Président de la CCI de la Meuse a fait part, le 23 septembre 2014, de la décision de son Bureau de ne plus participer au capital de la S.I.L.E. et que, par voie de conséquence, la société, constituée sous forme de société par actions simplifiée, sera désormais constituée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine, apportant 250 000 € au capital social et des CCI territoriales de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges, apportant chacune 50 000 € au capital social, celui-ci atteignant désormais au total 400 000 €,
- que l'urgence à délibérer procède de la régionalisation en cours et de la nécessité pour la CCI de Meurthe-et-Moselle de confirmer avant le 31 décembre 2014 sa participation au sein de la S.I.L.E,

l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle, consultée par voie électronique,

après présentation du rapport par le président,

après avoir constaté que le quorum est atteint,

autorise le Président :

- à signer, en sa qualité de représentant légal de l'établissement public, les statuts de la S.I.L.E. dans sa nouvelle configuration associant la CCI de Région Lorraine et les CCI territoriales de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges,
- à faire procéder à la libération en numéraire de la somme de 50 000 € affectée à la participation de la CCI de Meurthe-et-Moselle au capital de la société à verser sur un compte dédié à la constitution de la société,

Par ailleurs, l'Assemblée Générale confirme :

- nommer Monsieur Gilles SCHAFF en qualité de représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle au sein de la collectivité des associés,
- donner pouvoir au porteur des originaux des statuts en vue d'accomplir toutes formalités requises et liées à constitution et à l'immatriculation de la S.I.L.E. partout où besoin sera.

L'Assemblée Générale charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

L'Assemblée Générale, consultée par voie électronique à échéance du 16 décembre 2014, après présentation du rapport par le président, après avoir constaté que le quorum est atteint, autorise le Président :

- ***à signer, en sa qualité de représentant légal de l'établissement public, les statuts de la S.I.L.E. dans sa nouvelle configuration associant la CCI de Région Lorraine et les CCI territoriales de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges,***

- *à faire procéder à la libération en numéraire de la somme de 50 000 € affectée à la participation de la CCI de Meurthe-et-Moselle au capital de la société à verser sur un compte dédié à la constitution de la société,*

Par ailleurs, l'Assemblée Générale confirme :

- *nommer Monsieur Gilles SCHAFF en qualité de représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle au sein de la collectivité des associés,*
- *donner pouvoir au porteur des originaux des statuts en vue d'accomplir toutes formalités requises et liées à constitution et à l'immatriculation de la S.I.L.E. partout où besoin sera.*

L'Assemblée Générale charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

(Annexe 6 : Extrait du registre des délibérations- Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCIT – mardi 16 décembre 2014).

*Le Président,
François PELISSIER*

*La Secrétaire,
Nicole GIRARD*